



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT RELATIF A L'EXPOSITION
"ETRE BEAU"**

**DÉCISION N° DM-22-052
EN DATE DU 14 FEVRIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-491 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno CAMELOT, Adjoint au maire en charge de l'Inclusion ;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Astrid DI CROLLALANZA, photographe, sise 18 bis rue Danielle-Casanova 94058 Le Perreux-sur-Marne, pour organiser une exposition de photographies, du 7 mars au 23 mars 2022, place Pierre-Sémard à Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec Madame Astrid DI CROLLALANZA pour l'organisation d'une exposition, du 7 mars au 23 mars 2022, de 28 photographies accompagnées de 18 textes place Pierre-Sémard à Vincennes, pour un montant de 3000 € TTC (trois mille euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du développement
durable et de l'inclusion,

Signé

Bruno CAMELOT